

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPÉRATIF
B.P. 1044 KIGALI.

KIGALI, le

N° /15.11

Paiement par Comptable

N° *0145/8/88* autorisé

Pour l'Ordonnateur-Trésorier
du Rwanda
Le Directeur de l'Ordre

2 AOÛT 1988

29 JUIL 1988

0145/8/88

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier
du Rwanda
KIGALI.

Handwritten signature and date: 29/7/88

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier,

Handwritten mark: 96

Il y a lieu de payer à Monsieur NTAMAKEMBA Dismas agent sous-contrat au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif la somme de CINQ MILLE SIX CENT VINGT CINQ FRANCS RWANDAIS (5.625 FRW) à titre d'indemnités de missions à l'intérieur du pays suivant les ordres de mission en annexe.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de CINQ MILLE SIX CENT VINGT CINQ FRANCS RWANDAIS (5.625 FRW).

Pour approbation

Le Directeur Général
de la Jeunesse

MUNYAMBARAGA Narcisse.

VISA DE L'INSPECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES
28 JUIL 1988

Le Gestionnaire des Crédits
MURIGU Jean Bosco.

Handwritten signature of Narcisse Munyambaraga

Handwritten date: 28/8/88

Vu pour vérification approuvée

et inscription à l'ordre
18 111 02 03 12
60 21 15 1 11 88
15 2 11 88

Le Directeur des Crédits

0145/8788

Kigali, le

N° /15.04

ORDRE DE MISSION

Monsieur NTAMAKEMWA Dismas, Chauffeur au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif se rend de KIGALI au C.F.J. KARAGO pour conduire la délégation du Ministère en mission.

Date de départ : le 22/03/1988

Date de retour : le 22/03/1988

Durée de la mission : 1 jour.

625

Arrivé à Karago le
22/03/1988

[Signature]

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Lt Col BEM.

Départ de Karago le 22/03/88

P.O.

Munyambara S.
Directeur du
C.F.J Karago
[Signature]



KIGALI, le 19 AVR. 1988

N° /45.11

ORDRE DE MISSION

Monsieur NTAMAKEMWA Dismas, chauffeur au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif se rend de KIGALI à RUHINGERI (NYAKINAMA) pour conduire le Personnel du MIJEUCOOP en mission, dans le cadre des entraînements de KARATE.

Date de départ : le 19/4/1988

Date de retour : le 21/4/1988

Durée de la mission : 3 jours

3125



Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDENDIYIMANA Augustin

Le *[Signature]*



[Faint purple and blue handwritten notes and stamps at the bottom of the page.]

Kigali, le

22 AVR. 1988

N°

/15.17

ORDRE DE MISSION

Monsieur NTAMAKEMWA Dismas, Chauffeur au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, se rend de KIGALI à NYABISINDU pour conduire l'agent chargé de l'étude du dossier CODERU contre MUVUNANDINDA Athanase.

Date de départ: le 22/04/1988
Date de retour: le 22/04/1988
Durée de la mission: 1 jour.

625

Arrivée à Nyabisindu
le 22. 04. 1988
Départ, le 22. 4. 1988
Le Directeur du Centre:

MURAKAZI Jérôme

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Lt Col BEM.

P.O



KIGALI, le 13 AVR 1988

ORDRE DE MISSION

Monsieur NTAMAKEMWA Dismas, Chauffeur au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, se rend de KIGALI à KAVUMU (NYABISINDU) pour conduire une délégation dudit Ministère au Séminaire des Encadreurs Communaux de la Jeunesse et des Coopératives.

- Date de départ : le 29/03/1988
- Date de retour : le 29/03/1988
- Durée de la mission : 1 journée.

625-

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Lt Col BEM

Arrivée à KAVUMU
le 29-3-1988
Départ, le 29-3-1988
Le Directeur du Centre

MUKARABE Jérôme



PO



Kigali, le 81 MARS 1988

N° /15.07

ORDRE DE MISSION

Monsieur NTAMAKEMWA Dismas, Chauffeur au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, se rend de KIGALI à KAVUMU (NYABISINDU) pour conduire une délégation dudit Ministère au Séminaire des Encadreurs Communaux de la Jeunesse et des Coopératives.

Date de départ: le 31/03/1988

Date de retour: le 31/03/1988

Durée de la mission: 1 jour.

625

Arrivée à KAVUMU
le 31.03.1988
Départ, le 31.03.1988

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEN

Ben


Le Directeur du Centre

MUKARABE *Jeune*



